

« Projet Intégré de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation des Forêts dans la Province de Kwilu, PIREDD KWILU »

INVITATION A SOUMISSIONNER

Recrutement d'un Cabinet/bureau d'études ou Organisation Non Gouvernementale (ONG) chargé de l'étude de la collection des informations de base dans le domaine de la biodiversité au niveau de la province du Kwilu

REF.: JAFTA No. JAFTA-PIREDD-AO-002-BDD_2024

Type de contrat : Contrat de service
Lieu d'exécution du service : Province du Kwilu
Durée du contrat : 90 Jours ouvrables
Date limite de dépôts de soumissions : 07/06/2024 à 16h00' (Heure de Kinshasa)
Date de début des prestations : 08/07/2024 (Dès signature du contrat)

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre **Recrutement d'un cabinet/bureau d'études ou ONG pour l'étude de la collection des informations de base dans le domaine de la biodiversité au niveau de la province du Kwilu** suivant les Termes de Référence (TDRs) ci-joint (Annexe 3).

Veillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il est important de tenir compte de dispositions ci-après :

- Le dossier de soumission doit contenir les éléments suivants : (i) Présentation administrative du Cabinet, et l'annexe 2 (ii) Soumission technique et (iii) Soumission financière. Les détails sur la présentation du dossier sont renseignés dans les Termes de Référence (voir Annexe 3). Le dossier incomplet sera écarté. Les enveloppes contenant les éléments susmentionnés **DOIVENT ETRE COMPLETEMENT SEPARÉES** et chacune doit être fermée et clairement revêtue de la mention « PRESENTATION ADMINISTRATIVE », « SOUMISSION TECHNIQUE » et « SOUMISSION FINANCIERE ». Chaque enveloppe doit

1
Nk

clairement indiquer le nom du soumissionnaire et la référence de l'appel à soumissionner JAFTA-PIREDD-AO-002R-BDD_2024. LES TROIS ENVELOPPES SERONT MISES DANS UNE GRANDE ENVELOPPE ET DOIT indiquer l'adresse de la JAFTA (voir plus bas) avec mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

- Les soumissions peuvent être déposées en dur (documents imprimés) à l'adresse suivante : Bureau du Projet à Kinshasa, sise 300 avenue de la Paix, Commune de la Gombe. Elles peuvent être également envoyées par courriel aux adresses ci-après : kuno.hiromitsu@gmail.com et jaftakikwit@gmail.com au plus tard le 07/06/2024 à 16h00' (heure de Kinshasa). Aucune soumission déposée après ce délai ne sera prise en compte par l'équipe du projet (JAFTA).
- Pour les soumissions envoyées par voie électronique, les documents doivent être signés et transmis en format PDF.

Toutes les organisations soumissionnaires (cabinet/bureau d'étude ou ONG) sont priées de consulter les conditions générales et exigences du marché (ou service) qui sont fournies en Annexe 1.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Fait à Bandundu, 17 mai 2024



Hiromitsu KUNO ^{HK}
Chef de Projet PIREDD-Kwilu

ANNEXE 1
CONDITIONS GENERALES ET EXIGENCES DU MARCHÉ

1. Critère d'évaluation de la soumission et attribution du marché

- Les soumissions comprenant tous les éléments du dossier d'offre seront examinées et évaluées en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect de conditions générales du marché.
- Le dossier répondant à l'ensemble des conditions générales ou exigences fixées et satisfaisant l'ensemble des critères d'évaluation (Expertise du prestataire, qualité de l'offre technique et la proposition financière) sera sélectionné aux fins d'attribution du contrat. Voici les conditions générales à retenir sur les critères d'évaluation :

	Elément d'évaluation	Score
1.	Expertise du cabinet/bureau d'étude ou ONG	20
	1.1. Documents administratifs > 10 points <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le Cabinet/Bureau d'études : Identification nationale et RCCM, statuts et Agrément ➤ Pour les ONGS : Statuts et ROI, personnalité juridique et agrément 	
	1.2. Synthèse d'exécution principales > 10 points	
	1.2.1 quatre Preuves des marchés antérieurs > 5 points	
	1.2.2 quatre Preuves des attestations des services rendus ou quatre preuves des contrats exécutés 5 points	
2.	Soumission technique	50
	2.1. Aspect méthodologique et autres aspects techniques > 25 points	
	2.1.1 Compréhension de la mission (5 points)	
	2.1.2. Méthodologie (10 points)	
	2.1.3. Adaptation de l'offre aux conditions du marché (5 points)	
	2.1.4. Adaptation du calendrier à la durée du marché (5 points)	
	2.2. Qualifications et expertises du personnel clé (fournir cv) 25 points	
	2.2.1 Expert(e) Botaniste avec qualification d'au moins Master (BAC+5) > 5 points et expérience de 10 Ans > 10 points	
	2.2.2 1 Expert(e) zoologiste ou faunique avec qualification d'au moins Master (BAC+5) > 5 points et expérience de 10 ans > 5 points	

3.	Soumission financière (30 %) Suivant le modèle de tableau de présentation de la soumission financière.	30
----	--	----

- Concernant l'offre financière, toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par la JAFTA¹. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par la JAFTA, sa soumission sera rejetée. Le tableau de présentation devra être présentée suivant le modèle ci-dessous :

Désignations	Taux h/j	Nombre/ Qté	Montants
Honoraire			

- Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par la JAFTA après réception de la soumission.
- Le marché sera attribué au soumissionnaire (cabinet/bureau d'étude ou ONG) affichant le score le plus élevé après évaluation. Le soumissionnaire doit accepter sans réserve toutes les conditions générales et exigences de ce marché.
- Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, la JAFTA se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

2. Conditions de paiement et règlements de conflits

Le paiement du service est programmé par tranche en basant sur les livrables :

¹ JAFTA : L'Association Japonaise de Technologies Forestières est la structure chargée de la mise en œuvre du Projet PIREDD-Kwilu au niveau local.

Livrables	Calendrier (en jours calendaires)	Tranche de paiement	Condition de versement du paiement
1. Une note de cadrage méthodologique, les activités à conduire, le chronogramme de la mission et les moyens de mise en œuvre	A remettre au plus tard 3 jours ouvrables après la signature du contrat	38%	Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées : a) L'acceptation écrite par la JAFTA de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et b) la réception de la facture du prestataire de services.
2. Un rapport intermédiaire	A remettre au plus tard trente (30) jours ouvrables après l'organisation de l'atelier de partage des résultats intermédiaires	38%	
3. Le rapport final (Résultats des ateliers et la liste finale des résultats de l'identification des animaux et/ou oiseaux qui sont pris par des caméras trappes)	A remettre au plus tard trente (30) jours ouvrables après l'organisation du dernier atelier et la récupération des caméras trappes.	24%	

- Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente Demande De Proposition sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales de la JAFTA figurant à l'annexe de la présente invitation à soumissionner.
- Il est à noter que la JAFTA n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient les résultats ou les modalités du processus de sélection.
- La JAFTA encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant à la JAFTA si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des

spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente invitation à soumissionner.

3. Communication et partage de données

Les personnes² à contacter pour les demandes de renseignements sont :

1. M. Hiromitsu KUNO, Chef de projet PIREDD-Kwilu (Adresse e-mail : kuno.hiromitsu@gmail.com / Tel. : +243 81 204 1578/ WhatsApp: +62 81 381 230 420)
2. M. Augustin Kabamba, Chef de projet adjoint, (Adresse e-mail: augukabamba83@gmail.com / Tel.: +243 (0) 822501678.

Les réponses tardives de la JAFTA ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si la JAFTA estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.

² La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par la JAFTA. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit des agents du projet, la JAFTA ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Annexe 2
FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES³

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services⁴)

[insérez le lieu et la date]

A : Monsieur Hiromitsu KUNO, chef de projet
Bureau du PIREDD KWILU/JAFTA à Bandundu
Hotel Majestic sise n°04,
Avenue Mutima, Quartier salongo,
Commune de Basoko, à Bandundu ville

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes à la JAFTA conformément aux exigences définies dans l'invitation de soumission en date du *[précisez la date]* et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales de la JAFTA.

A. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences de la JAFTA en indiquant ce qui suit et il doit soumettre les documents demandés ci-dessous :

- a) Profil – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Le document d'Identification National et , une attestation d'immatriculation de l'entreprise (Numéro de Registre de commerce), ainsi que les statuts et Agrément ou statuts et ROI, personnalité juridique et agrément si le soumissionnaire n'est pas une société*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultat et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande la JAFTA, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations disponibles – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

³ Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

⁴ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences de la JAFTA en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée pour (1) Collecte des informations de l'état de l'existence des animaux et plantes par villageois, (2) Sensibilisation de l'importance de la conservation de l'écosystème / la biodiversité, (3) Evaluation de l'état de l'écosystème et/ou la biodiversité dans l'aspect de REDD+ et/ou PAM.

C. **Qualifications du personnel clé**

Le prestataire de services doit fournir :

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services : Expert en analyse diagnostique institutionnelle, organisationnelle, et renforcement des capacités (Chef d'équipe); Expert botanique et modérateur de l'atelier.
- b) les CV des experts (1) Un expert botanique et modérateur de l'atelier ; (2) Expert zoologique (faunique) témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis (avec au moins 3 références). Si possible, les attestations de bonne fin d'exécution des missions similaires obtenues doivent être incluses.
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.

D. **Ventilation des coûts par prestation***

	Prestations	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris)
1	Une note de cadrage méthodologique, les activités à conduire, le chronogramme de la mission et les moyens de mise en œuvre.	38%	
2	Un rapport intermédiaire	38%	
3	Un rapport final	24%	
	Total	100 %	

*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement

E. **Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
Expert(e) botanique et modérateur de l'atelier (Chef d'équipe)				
Expert (e) zoologique (faunique)				
II. Frais				
Frais de déplacement				
Indemnité journalière				
Communications				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions][Date]

Annexe 3

Termes de référence

Pour l'étude de la collection des informations de base dans le domaine de la biodiversité au niveau de la province du Kwilu

1. Contexte et justification

Le PIREDD KWILU est une composante du Projet d'Opérationnalisation du Système National de Surveillance des Forêts et Activité Pilote REDD+ en République Démocratique du Congo faisant partie du programme de coopération technique entre la RDC et le Japon. Le PIREDD KWILU est cofinancé par CAFI à travers le FONAREDD et la JICA qui en est l'agence d'exécution qui a désigné à son tour JAFTA pour sa mise en œuvre.

Le PIREDD KWILU est l'un des projets du portefeuille de projet financé par CAFI via le FONAREDD dans le cadre d'exécution du Plan d'Investissement élaboré par la République Démocratique du Congo « RD Congo » à la suite de son engagement dans le processus de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+).

Le gouvernement de la RDC a défini la Stratégie Cadre nationale REDD+, en 2012. La Stratégie peut promouvoir la gestion et l'utilisation durable des terres afin d'adresser de façon intégrée l'ensemble des moteurs de la déforestation, tout en assurant la croissance économique, l'augmentation des revenus des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier pour les plus pauvres et vulnérables. La Stratégie est basée sur sept piliers : aménagement du territoire, agriculture, foncier rural, forêts, énergie, démographie et gouvernance.

Les objectifs généraux et les activités à réaliser dans le cadre du PIREDD KWILU sont les suivants :

- (1) La séquestration du carbone et l'évitement de la déforestation à travers la promotion de l'agroforesterie et
- (2) L'amélioration des conditions de vie des populations du KWILU.

Dans le cadre des activités de REDD+, la conservation de l'écosystème et de la biodiversité est un élément important. Et pour mettre en œuvre ce genre d'activités, il faudrait avant tout connaître leur situation actuelle. C'est justement à cet effet qu'on envisage la collecte des informations de base y afférent.

2. Objectifs et tâches de la mission

2.1. Objectifs de la mission

L'objectif ultime de travaux de la mission est de collecter des informations de base pour les animaux/oiseaux et les plantes existants actuels dans la région d'Idiofa / de Mangai en vue de décider la politique de la conservation de l'écosystème et la biodiversité. En plus, l'amélioration de la connaissance et la reconnaissance des villageois cibles pour la conservation de l'écosystème et la biodiversité est un des objectifs de la mission.

2.2. Objectifs spécifiques

- Elaborer une liste des animaux et plantes aux environs des villages ciblés à travers les ateliers ;
- Elaborer une liste des animaux pris par la caméra trappe ;
- Sensibiliser les villageois ciblés à la conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité à travers les ateliers ;
- Appuyer la prise de décision dans le village ciblé pour la conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité locale ;
- Analyser les données collectées sur le terrain sous les aspects de REDD+ et/ou PAM (Politiques et Mesures / Policy and Mesures) ;
- Elaborer le rapport final des activités y compris les recommandations au point de vue de l'utilisation des résultats sur le terrain à PAM.

3. Méthodologie, moyens et procédures de travail

La mission sera conduite par un cabinet national/bureau d'études national ou une ONG nationale qui collectera les données et informations de base. La mission adoptera une approche participative et itérative cohérente avec la politique nationale et provinciale de la conservation de l'écosystème / la biodiversité. Il ou elle effectuera des visites de terrain et de l'organisation des ateliers qui font l'objet aux villageois ciblés. En plus, il ou elle installera des caméras trappes sur le terrain et analysera des animaux et/ou oiseaux pris par photos. La méthodologie combinera l'exploration documentaire et les entrevues avec des personnes concernées. Une collaboration avec les acteurs liés au domaine de la conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité est également requise.

Après la signature du contrat, le cabinet/bureau d'études ou l'ONG aura trois (03) jours pour

transmettre le rapport de cadrage méthodologique et sa feuille de route. Le cabinet/bureau d'études ou l'ONG se rendra dans les villages cibles pour l'organisation de l'atelier et l'installation/ la récupération des caméras trappes (mission de 10 jours). Le cabinet/bureau d'études ou l'ONG rédigera les rapports de chaque étape du processus.

4. Résultats attendus

- Les garde-forestiers de l'ICCN (Institut Congolais pour la conservation de la Nature) feront des activités pour la conservation de l'écosystème / la biodiversité dans la région ciblée en utilisant les résultats de cette mission ;
- Les villageois ciblés seront sensibilisés à la conservation de l'écosystème et la biodiversité ;
- La connaissance de la flore et faune dans la région d'Idiofa et/ou de Mangai s'accumulera.
- Les informations de base en vue d'envisager l'évaluation relative à la conservation de l'écosystème / la biodiversité comme co-bénéfice dans REDD+ et/ou PAM seront obtenues.

5. Livrables

Le cabinet/bureau d'étude ou l'ONG fournira au PIREDD-Kwilu (Equipe JAFTA) les livrables ci-dessous ; et ce, conformément aux dates indiquées :

Produits livrables		Date de remise
1	Une note de cadrage méthodologique, les activités à conduire, le chronogramme de la mission et les moyens de mise en œuvre et la grille servant de guide pour la collecte des données sectorielles	A remettre au plus tard trois (03) jours ouvrables après la signature du contrat.
2	Le rapport intermédiaire : (Résultat de l'atelier de partage des résultats intermédiaires)	A remettre au plus tard trente (30) jours ouvrables après l'organisation de l'atelier
3	La liste provisoire des résultats de l'identification des animaux et/ou oiseaux qui sont pris par des caméras trappes	A remettre au plus tard trente (30) jours ouvrables après l'échange des cartes SD et piles des caméras trappes.

4	Le rapport final (Résultats des ateliers et la liste finale des résultats de l'identification des animaux et/ou oiseaux qui sont pris par des caméras trappes)	A remettre au plus tard trente (30) jours ouvrables après l'organisation du dernier atelier et la récupération des caméras trappes.
---	--	---

Les différents livrables remis à la JAFTA devront être fournis en formats électronique. Un support électronique pour les versions provisoires est exigé et après observations de JAFTA, les versions finales y seront remises.

6. Durée et lieu de la mission

La durée de la mission est fixée à partir de la date de signature du contrat et y compris la remise de tous les livrables. Elle est de nonante (90) jours repartis sur neuf mois et se déroulera essentiellement dans la région d'Idiofa et/ou de Mangai dans la Province du Kwilu conformément aux critères énoncés précédemment.

7. Profil exigé du Bureau d'étude et de ses experts

7.1. Expertise du Cabinet/Bureau d'étude ou ONG

Le Cabinet/Bureau d'étude ou ONG, doit être national et devra présenter les éléments prouvant leurs expertises d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité, l'étude des animaux et plantes et l'analyse de l'évaluation de l'état de la biodiversité. Et puis, il ou elle a également des expériences de la collaboration pour les activités sur le terrain avec l'institution ou l'organisation internationale dans le domaine mentionné ci-dessus, notamment à la région d'Idiofa et/ou de Mangai. En plus, il doit avoir la capacité d'appuyer l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation de cette mission. Il doit être capable de mobiliser les compétences requises pour réaliser cette mission.

7.2. Profils des experts

Le cabinet/bureau d'études ou l'ONG doit avoir au moins dix (10) années d'expériences et des compétences dans le domaine de la conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité, l'étude des animaux et plantes et l'analyse de l'évaluation de l'état de la biodiversité. Il ou elle devra constituer une équipe spéciale qui répond au moins aux exigences de profils suivantes :

1. Un (e) expert (e) botanique et modérateur de l'atelier (Chef d'équipe)

- Détenteur/trice d'un diplôme universitaire de Maitrise ou Master (Bac + 5) au moins ou son équivalent en conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité, étude des plantes et analyse de l'évaluation de l'état de la biodiversité ;
- Avoir l'expérience d'au moins 10 ans dans l'étude des plantes et/ou de l'écosystème et/ou la biodiversité ;
- Avoir des connaissances pour les espèces menacées dans la région d'Idiofa et de Mangai ;
- Avoir des expériences avérées de l'organisation des ateliers intervenus les villageois ;
- Avoir conduit au moins trois rapports ou documents d'étude des plantes et des activités locales avec les villageois y compris l'organisation des ateliers.

Il convient de préciser que le Chef d'équipe conduira avec son équipe les études demandées et fournira les rapports et produits attendus dans les délais prévus. Il travaillera en étroite collaboration avec le Ministre Provincial de l'Environnement, le chef de projet et les membres du PIREDD-Kwilu et l'organisation concernée. Il va coordonner l'organisation de la logistique et planifiera les descentes sur le terrain.

2. Un (e) expert (e) zoologique ou faunique

- Détenteur/trice d'un diplôme universitaire de Maitrise ou Master (Bac + 5) au moins ou son équivalent en zoologie ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans de l'utilisation de caméra trappe sur le terrain
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans de l'identification des animaux et oiseaux qui sont pris par caméra trappe.
- Avoir des connaissances pour les espèces menacées dans la région d'Idiofa et de Mangai.

7.3. Compétences transversales

- Forte motivation pour les enjeux du développement des villages ciblés ;
- Très bonne connaissance du contexte de conservation de l'écosystème et la biodiversité au niveau international, national et provincial ;
- Avoir une expérience dans le domaine de la conservation de l'écosystème et/ou la biodiversité ;
- Avoir une capacité de la collection des informations dont la loi provinciale, les articles académiques liés à l'écosystème/la biodiversité au niveau national et provincial ;
- Avoir une capacité pour appuyer l'obtention des autorisations nécessaires notamment l'installation des caméras trappes ;
- Très bonne connaissance de REDD+ et PAM dans l'aspect de la conservation de l'écosystème / la biodiversité ;
- Excellente maîtrise du Français et une bonne connaissance du Lingala et du Kikongo ;
- Bonne connaissance des enjeux, problématiques et défis du développement durable, de

- l'environnement et de la REDD+ à l'échelle internationale, nationale et locale ;
- A l'aise et souple dans les relations institutionnelles ;
 - Produire des résultats thématiques de très bonne qualité (en termes d'outils d'aide à la décision et dans le respect des délais de travail) ;
 - Produire des rapports de très bonne qualité rédactionnelle et dans le respect des délais de travail ;
 - Bonne connaissance des règles et procédures de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ;
 - Maîtrise des outils informatiques, Word, Excel, Powerpoint ;
 - Sens relationnel, diplomatie, capacités à convaincre et à négocier ;
 - Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe et auprès des partenaires locaux ;
 - Capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation, méthode, gestion du temps, planification de ses activités ;
 - Capacité d'adaptation à un environnement difficile et enclavé ;
 - La connaissance de la province de Kwilu (contexte, langue, législation, décentralisation, acteurs, ...) est un atout.

8. Organisation de la mission

Le cabinet/ Bureau d'étude ou l'ONG retenu (e) prendra en charge ses propres frais liés à la réalisation de la mission (frais de déplacement, hébergement et restauration, édition et duplication des livrables, coût des travaux d'enquête et éventuelles études spécifiques nécessaires à la prestation, etc.). Les frais d'approvisionnement des caméras trappes et une partie de l'organisation logistique des ateliers seront à la charge du Programme Intégré REDD+/Kwilu (frais de transports des participants etc.).